

**XII^e RAPPORT ANNUEL DE L'
OBSERVATOIRE NATIONAL DES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INDEX

RÉSUMÉ DU RAPPORT	1
1. Victimes décédées dû à la violence fondée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2020)	1
2. Plaintes pour la violence fondée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2020)	2
3. Femmes victimes de violence fondée sur le genre assistées par la police (du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2020)	4
4. Données judiciaires sur la violence conjugale (données au 31 décembre 2020)	5
5. 016 - Service téléphonique d'information et de conseil juridique sur la violence fondée sur le genre (du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2020)	6
6. Téléphone ANAR (aide aux enfants et adolescents en danger). Appels au sujet de violence fondée sur le genre (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020)	7
7. Utilisatrices du service d'assistance et de protection téléphonique pour les victimes de violence fondée sur le genre (ATENPRO) (données du 31 décembre 2005 à 2020)	8
8. Contrats subventionnés pour les femmes victimes de violences (du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2020) et contrats de remplacement pour les femmes victimes de violence fondée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020)	9
9. Femmes victimes de violence bénéficiant du revenu d'insertion active (RAI)(du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2020) et les femmes victimes de violence basée sur le genre bénéficiant d'une aide au changement de résidence (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020)	10
10. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la Loi intégrale (du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2020)	11
11. Octroi, dans des circonstances exceptionnelles, de permis de séjour et de travail temporaires aux femmes étrangères victimes de violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020)	12
12. Détenus dans des centres pénitentiaires de l'AGE ayant commis des délits de violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2020)	13
13. Système de suivi télématique des ordonnances de restriction dans le domaine de la violence basée sur le genre (du 24 juillet 2009 au 31 décembre 2020)	14
14. Statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre (du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2020)	15
15. Violence sexuelle contre les femmes (année 2020)	16
16. Ressources régionales sur la violence fondée sur le genre (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020)	17

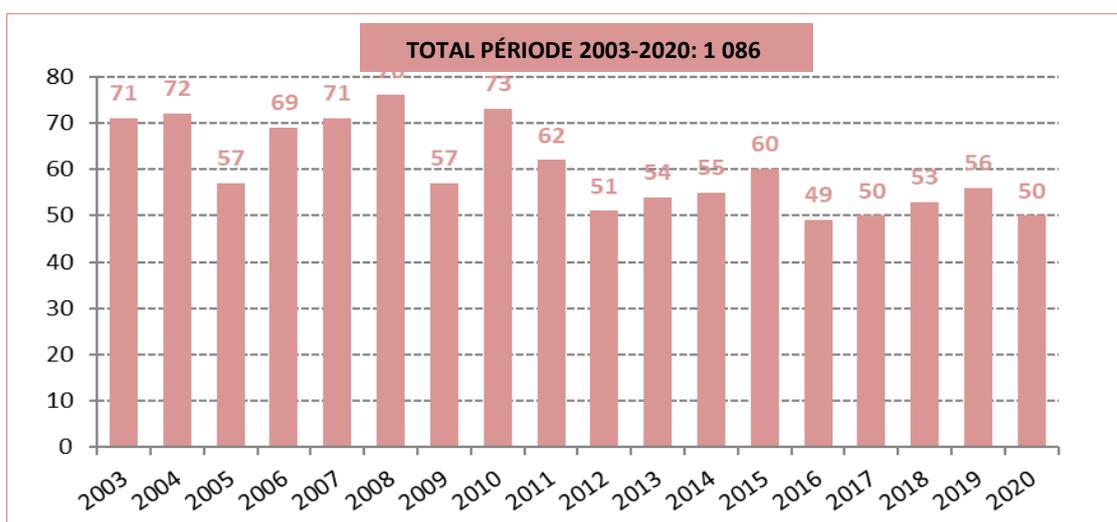
RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Victimes décédées dû à la violence fondée sur le genre (du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2020)

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre (Secrétaire d'État à l'égalité et contre la violence fondée sur le genre Ministère de la Présidence, des relations avec le Parlement et de l'égalité

Le nombre de femmes victimes décédées pendant l'année 2020 a été de 50 et le total de femmes victimes décédées de 2003 à 2020 est de 1.086.

Graphique 1.1. Décès de femme dus à la violence fondée sur le genre.
Période 2003-2020.

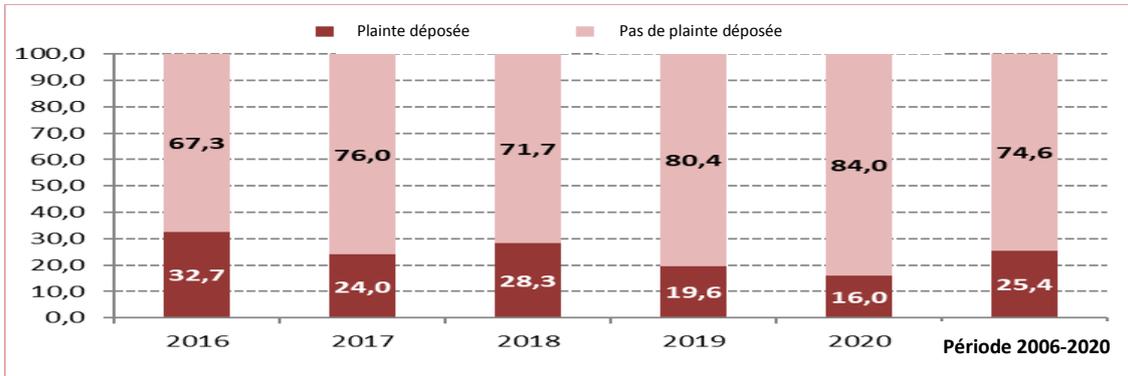


Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

En 2020, quatre femmes sur cinq (83,0%) vivaient avec leur assassin.

Sur les 50 femmes victimes décédées en 2020, 16,0% (8) avaient porté plainte contre leur agresseur. À 5 de ces femmes, des ordonnances de protection ont été accordées, et dans 2 cas, elles étaient toujours en vigueur au moment du meurtre.

Graphique 1.2. Répartition en pourcentage des femmes victimes décédées de violence fondée sur le genre selon le dépôt de plainte contre l'agresseur.
Période 2003-2020.



Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

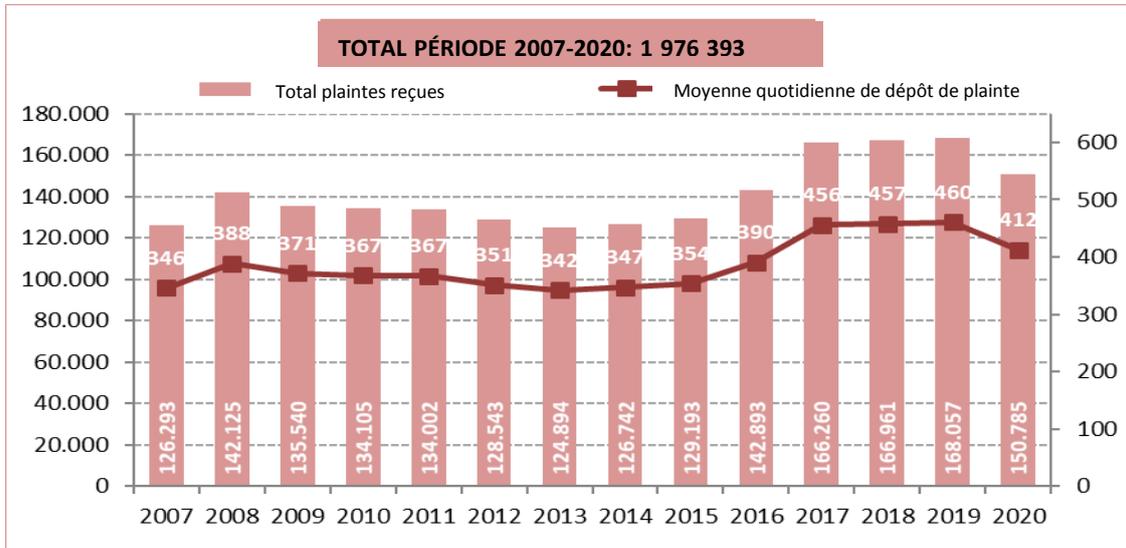
En ce qui concerne les procédures judiciaires engagées devant les tribunaux avant le meurtre des femmes, il convient de noter que, sur les 835 femmes victimes décédées enregistrées depuis que les informations sur la tutelle institutionnelle sont disponibles (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2020), seuls 217 cas (26,0%) ont été signalés pour violence fondée sur le genre.

2. Plaintes pour la violence fondée sur le genre (du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2020)

Source : Conseil général du pouvoir judiciaire.

Au cours de l'année 2020, un total de 150 785 plaintes pour violence fondée sur le genre sont parvenues aux tribunaux, soit une moyenne mensuelle de 12 565 plaintes et une moyenne quotidienne de 412 plaintes. Cela représente une diminution de 10,3% du nombre de plaintes pour violence fondée sur le genre par rapport à l'année précédente.

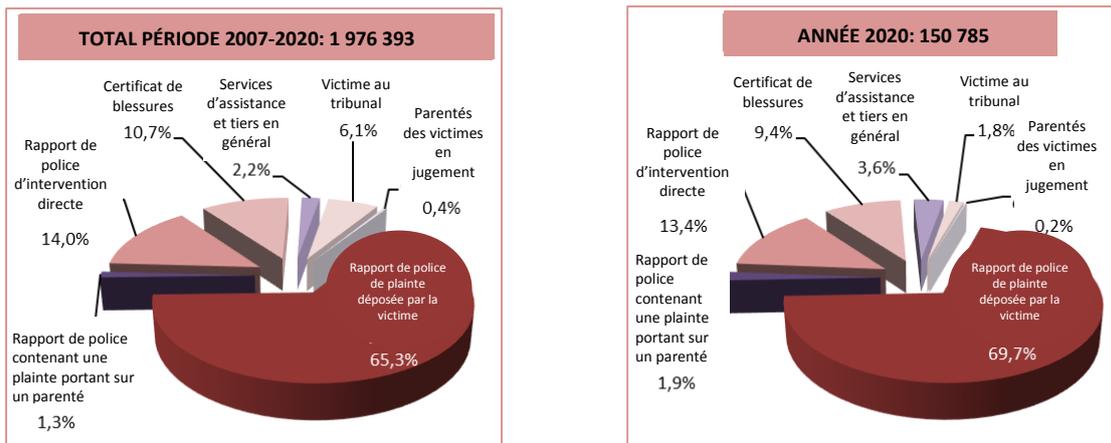
Graphique 2.1. Plaintes pour violence fondée sur le genre. Nombre de plaintes et moyenne quotidienne.
Période 2007-2020.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire

Selon leur origine, sur les 1 976 393 plaintes déposées de 2007 à 2020, 1 411 312 (71,4%) ont été déposées directement par les victimes de violence de genre auprès des tribunaux ou de la police, 277 125 (14,0%) provenaient de rapports de police suite à une intervention directe, 210 921 (10,7%) résultaient de rapports de blessures, 43 729 (2,2%) ont été déposées par des services d'assistance et des tiers en général et 33 306 (1,7%) par des membres de la famille de la victime

Graphique 2.2. Plaintes déposées pour violence fondée sur le genre selon leur origine.
Année 2020 et total pour la période 2007-2020.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire

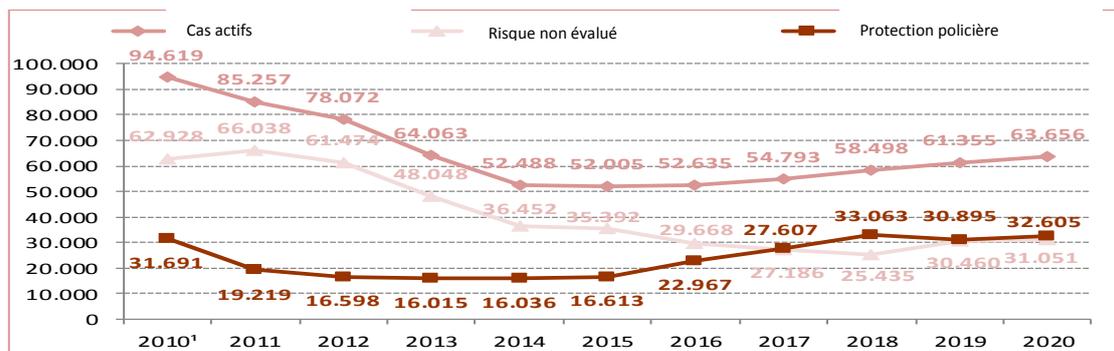
3. Femmes victimes de violence fondée sur le genre assistées par la police (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2020)

Source : Secrétariat d'État à la Sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Sur la période 2010-2020, le nombre de cas de femmes faisant l'objet d'une attention policière a diminué chaque année jusqu'en 2016, date à laquelle une légère augmentation a été constatée et qui s'est accentuée les années suivantes. Cependant, on observe une grande différence dans l'évolution des cas sans risque perçu et ceux nécessitant une protection policière : alors que les premiers diminuent de 2011 à 2018, les seconds ne cessent d'augmenter de 2013 à cette année. En 2020, le nombre de cas nécessitant une protection policière est supérieur à celui des cas sans risque perçu.

Au 31 décembre 2020, 63 656 femmes recevaient une assistance policière (cas actifs) de la part des forces et corps de sécurité de l'État en tant que victimes de violence fondée sur le genre. Dans 31.051 de ces cas, la dernière évaluation était sans risque perçu. Cependant, dans 32 605 des cas, les femmes ont été considérées comme des victimes à risque et ont donc également bénéficié d'une protection policière.

Graphique 3.1. Cas actifs du système Viogen, par risque évalué.
Données du 31 décembre 2010 à 2020.



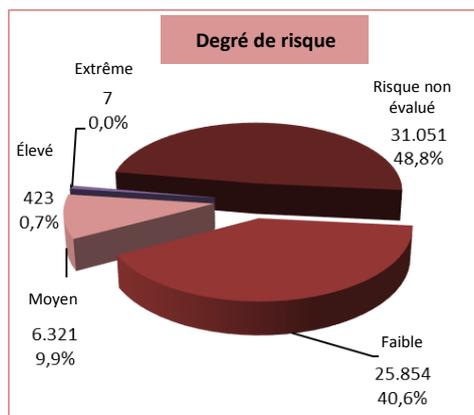
1. Entre 2010 et 2011 un changement dans la méthodologie a été réalisé. Les données de 2010 ne sont donc pas complètement comparables avec celles des années suivantes.

Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Secrétariat d'État à la Sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Dans plus de la moitié des cas évalués sur Viogén, la femme risquait à nouveau de souffrir de violence basée sur le genre. Si les données se rapportent à la population des femmes âgées de 14 ans et plus vivant en Espagne, pour chaque million, il y avait 1 954,4 victimes en danger et, par conséquent, elles bénéficiaient de mesures de protection policière.

Graphique 3.2. Répartition en pourcentage des cas actifs dans le système VioGen en fonction du risque perçu et du niveau de risque.

Données au 31 décembre 2020.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Secrétariat d'État à la Sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Il faut noter que dans l'analyse statistique, les cas de Catalogne et du Pays Basque ont été exclus car toutes les données provenant des polices autonomes respectives ne sont pas connues.

4. Données judiciaires sur la violence conjugale (données au 31 décembre 2020)

Source : Ministère de la Justice.

En 2020, le nombre de tribunaux spécialisés compétents en matière de violences faites aux femmes est le suivant :

Tribunaux spécialisés: Au 31 décembre 2020, 459 tribunaux compétents en matière de violence fondée sur le genre étaient en activité, dont 106 tribunaux exclusifs de la violence à l'égard des femmes et 351 tribunaux compatibles.

Tribunaux pénaux et sections des tribunaux provinciaux :: De même, au 31 décembre 2020, il existait 32 tribunaux pénaux spécialisés et 69 sections des tribunaux provinciaux qui assumaient une compétence exclusive sur les cas de violence contre les femmes selon les termes de l'article 1 de la loi intégrale.

Assistance juridique gratuite : Au cours de l'année 2020, 12,0 millions d'euros ont été investis dans la justice gratuite pour le service des violence fondée sur le genre.

Unités d'évaluation médico-légale complète : En 2020, pour le territoire géré par le ministère de la Justice, 24 équipes psychosociales étaient en service, composées de psychologues, de travailleurs sociaux et de médecins légistes s'occupant de la violence fondée sur le genre

Bureaux d'assistance aux victimes : L'une des principales fonctions des bureaux d'assistance aux victimes est d'aider les victimes de violence fondée sur le genre. Grâce à un protocole d'action, l'objectif est d'évaluer et de traiter les victimes à haut risque En 2020, 8 783 victimes bénéficiant d'ordonnances de protection ont été prises en charge par les OAV sur le territoire géré par le ministère de la Justice, et celles nécessitant une assistance psychologique ont bénéficié de 7 608 séances de psychologie.

5. 016 - Service téléphonique d'information et de conseil juridique sur la violence fondée sur le genre (du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2020)

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre (Secrétaire d'État à l'égalité et contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité).

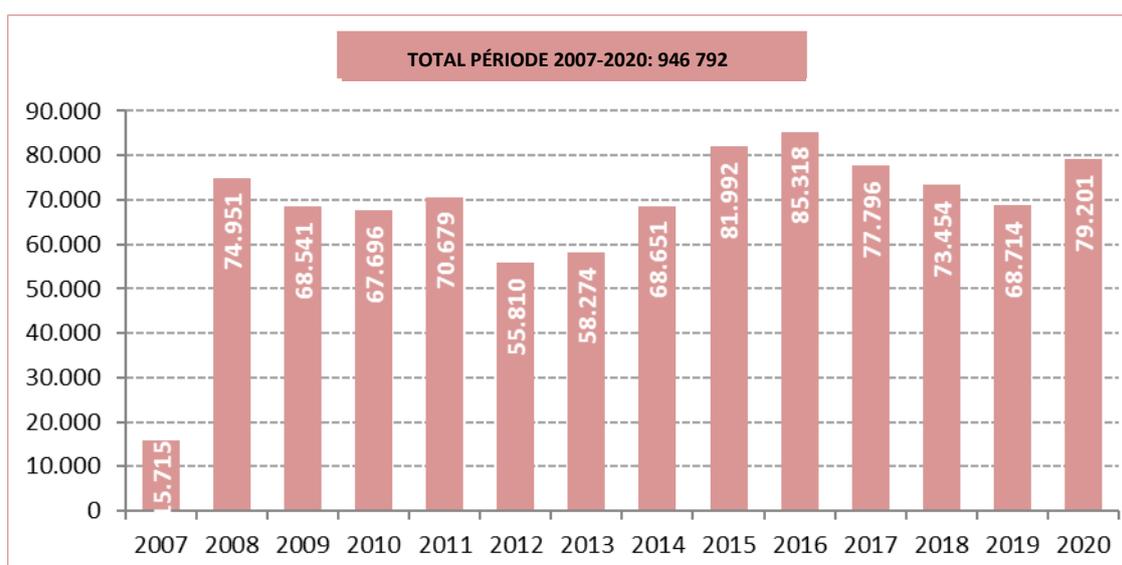
En 2020, 79 201 appels dus à des violences fondées sur le genre ont été traités par le service téléphonique d'information et de conseil juridique sur la violence fondée sur le genre (téléphone 016). Ce chiffre représente une augmentation de 15,3% par rapport au nombre d'appels traités en 2019 (68 714).

Depuis 2012, on observe une tendance à la hausse du nombre d'appels, le chiffre le plus élevé (85 318) ayant été atteint en 2016, puis une diminution jusqu'en 2020, année où la tendance reprend.

Le nombre d'appels pour violence fondée sur le genre traités par le 016 du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2020 s'élève à 946 792.

Graphique 5.1. Appels pertinents traités par le 016 pour violence fondée sur le genre.

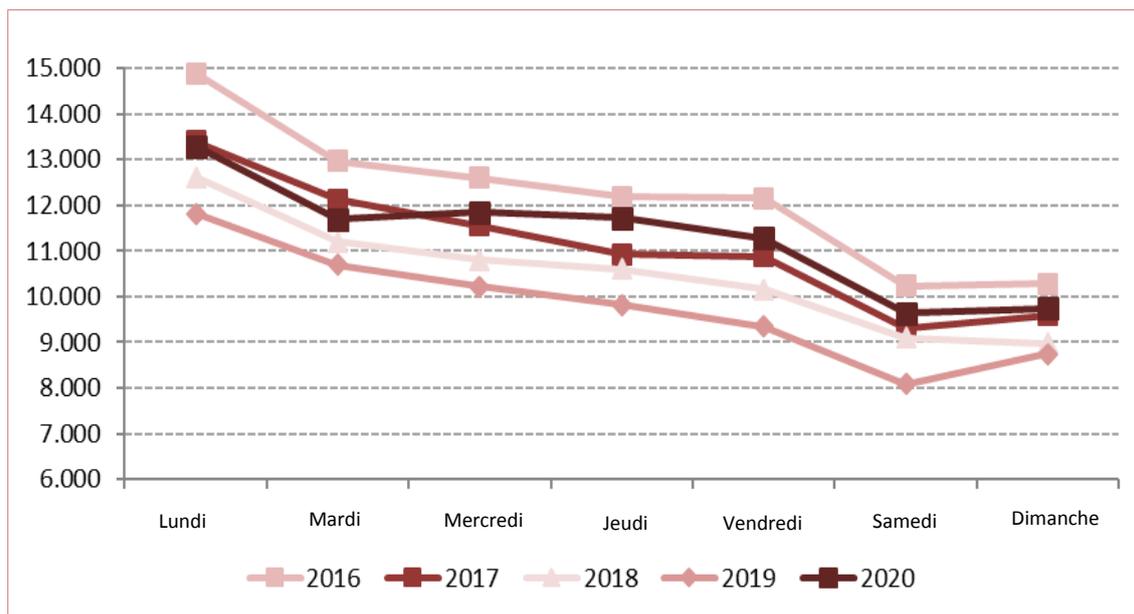
Période 2007-2020.



Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

Au cours des cinq dernières années, on observe une tendance dans le nombre d'appels traités par jour de la semaine : les appels diminuent à partir de lundi, le lundi étant le jour où le plus d'appels sont reçus, jusqu'au week-end, où le nombre d'appels enregistré est le plus bas.

Graphique 5.2. Appels traités pertinents par le 016 pour violence fondée sur le genre, par jour de la semaine.
Les cinq dernières années.



Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

6. Téléphone ANAR (aide aux enfants et adolescents en danger). Appels au sujet de violence fondée sur le genre (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020)

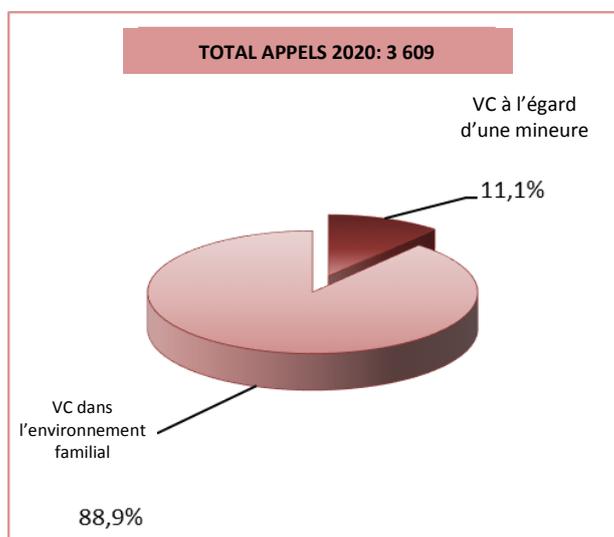
Source : Fondation ANAR.

Depuis janvier 2010, des informations sont disponibles sur les appels reçus au "Téléphone de l'Enfant et de l'Adolescent" pour répondre aux problèmes et aux besoins des enfants et des adolescents en situation de risque et à la "Ligne de l'Adulte et de la Famille" destinée aux adultes qui demandent des conseils pour aider les mineurs de leur entourage. Ce service fournit des conseils et un soutien dans les domaines psychologique, social et juridique.

En 2020, 3 609 appels concernant les violences basées sur le genre ont été traités. Parmi ceux-ci :

- 402 appels concernaient des situations de violence fondée sur le genre où la victime directe est une femme mineure.
- 3 207 appels traitaient de situations d'enfants qui se trouvent dans l'environnement familial de femmes victimes violence fondée sur le genre.

Graphique 6.1. Répartition en pourcentage des appels concernant la violence fondée sur le genre traités par le numéro de téléphone de l'ANAR en fonction du type de violence.
Année 2020.



Source : Élaboration propre sur la base des données fournies par le service d'assistance téléphonique pour l'enfant et l'adolescent (Fondation ANAR).

L'âge moyen des mineures touchées par la violence sexiste était de 15,8 ans, tandis que pour les mineurs se trouvant dans un environnement de violence, il était de 10,1 ans

En ce qui concerne les agresseurs identifiés dans les appels concernant des mineurs vivant dans un environnement de violence fondée sur le genre, 87,3% correspondent au père des mineures et 11,5% au partenaire de la mère.

7. Utilisatrices du service d'assistance et de protection téléphonique pour les victimes de violence fondée sur le genre (ATENPRO) (données du 31 décembre 2005 à 2020)

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre (Secrétaire d'État à l'égalité et contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité).

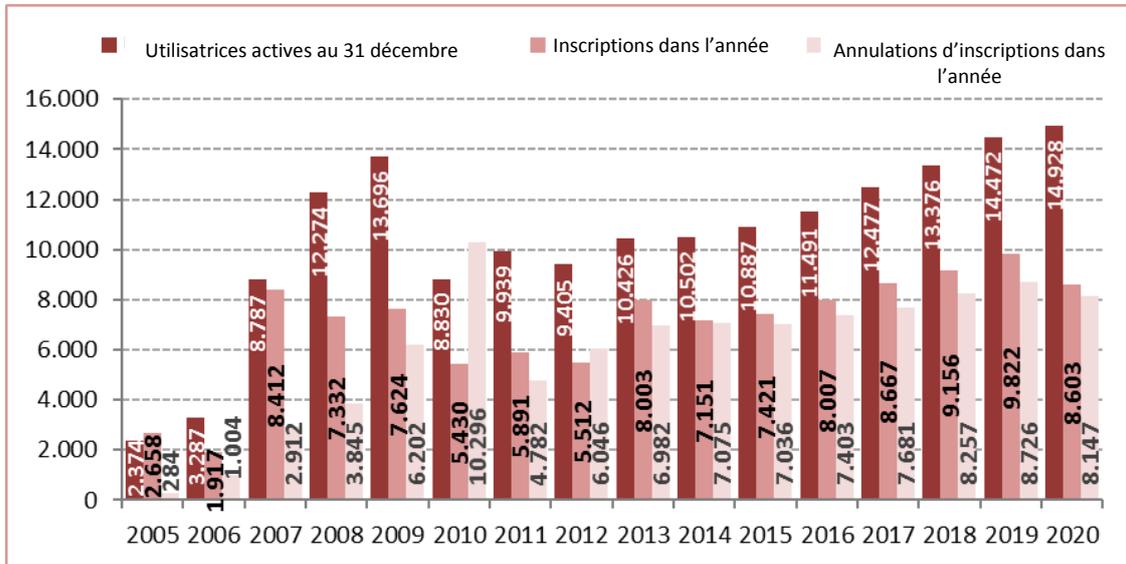
Depuis le lancement de ce service et jusqu'à la fin de l'année 2020, un total de 111 606 femmes y ont eu recours.

Le nombre d'utilisatrices enregistrées de ce service a augmenté de forme constante de 2005 à 2009, mais en décembre 2010, et en raison d'une rationalisation du service consistant à mettre fin aux services téléphoniques qui n'avaient pas été utilisés depuis des mois et de ceux avec lesquels il n'a pas été possible de contacter, le nombre d'utilisatrices enregistrées a donc diminué de 35,5 % par rapport à l'année précédente. Depuis cette année, le nombre d'utilisatrices a augmenté à l'exception de l'année 2012

Au 31 décembre 2020, le nombre de femmes utilisant le service d'assistance téléphonique pour les victimes de violence fondée sur le genre était de 14 928, soit 3,2% de plus que le chiffre enregistré fin 2019 (14 472).

Graphique 7.1. Utilisatrices actives et inscriptions et annulations d'inscriptions dans le service ATENPRO.

Données du 31 décembre 2005 à 2020.



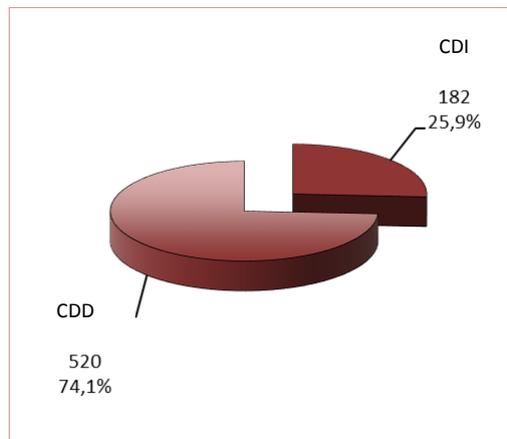
Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

8. Contrats subventionnés pour les femmes victimes de violences (du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2020) et contrats de remplacement pour les femmes victimes de violence fondée sur le genre (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020)

Source : Service public de l'emploi de l'État (Ministère de l'emploi, de la migration et de la sécurité sociale).

Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2020, un total de 10 781 contrats subventionnés pour les femmes victimes de violences (domestiques et fondée sur le genre) ont été enregistrés, dont 702 ont été formalisés en 2020. Parmi ceux-ci, 182 étaient permanents et 520 étaient temporaires.

Graphique 8.1. Répartition en pourcentage des contrats subventionnés des femmes victimes de violence selon le type de contrat.
Année 2020.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Service public national de l'emploi (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020, le nombre total de contrats de remplacement pour les travailleuses victimes de violence basée sur le genre était de 3 414, dont 272 correspondaient à cette dernière année.

9. Femmes victimes de violence bénéficiant du revenu d'insertion active (RAI) (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2020) et les femmes victimes de violence basée sur le genre bénéficiant d'une aide au changement de résidence (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020)

Source : Service public de l'emploi de l'État (Ministère de l'emploi, de la migration et de la sécurité sociale).

En 2020, un total de 28 435 travailleuses victimes de violences ont reçu le RAI, soit 3,3 % de moins qu'en 2019.

Tableau 9.1. Femmes victimes de violence recevant le RAI. Valeurs absolues et moyenne mensuelle.
Période 2006-2020.

ANNÉE	Nº de bénéficiaires	Variation interannuelle (%)	Moyenne mensuelle de bénéficiaires	Variation interannuelle (%)
2020	28.435	-3,3	17.412,3	-5,0
2019	29.396	-1,4	18.334,4	2,9
2018	29.802	-5,1	17.815,7	-6,4
2017	31.398	-6,5	19.039,1	-6,3
2016	33.565	-3,3	20.309,0	-6,7
2015	34.695	0,4	21.763,1	-0,1
2014	34.550	6,0	21.785,3	5,6
2013	32.596	8,4	20.630,9	10,3
2012	30.065	3,4	18.710,7	5,0
2011	29.065	13,9	17.819,7	12,5
2010	25.512	15,9	15.839,9	17,7
2009	22.010	30,4	13.461,3	42,5
2008	16.883	27,0	9.444,8	24,2
2007	13.291	21,7	7.601,8	34,0
2006	10.924	-	5.673,3	-65,4
TOTAL 2006-2020	402.187	-	16.376,1	-

Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Service public national de l'emploi (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Concernant l'aide pour le changement de domicile, durant la période comprise entre janvier 2005 et décembre 2020, un total de 38 468 femmes victimes de violence basée sur le genre ont reçu cette aide.

10. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la Loi intégrale (du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2020)

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre (Secrétaire d'État à l'égalité et contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité).

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2020, un total de 8 601 aides financières ont été accordées aux femmes victimes de violence basée sur le genre en vertu de l'article 27 de la Loi intégrale, dont 1 186 correspondent à l'année 2020.

Tableau 10.1. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la Loi intégrale.

Période 2006-2020.

ANNÉE	N° de bénéficiaires	Variation interannuelle (%)
2020	1.186	2,6
2019	1.156	40,0
2018	826	5,6
2017	782	7,1
2016	730	6,6
2015	685	13,0
2014	606	25,5
2013	483	4,3
2012	463	7,7
2011	430	22,9
2010	350	-2,8
2009	360	26,8
2008	284	42,7
2007	199	226,2
2006	61	-
TOTAL 2006-2020	8.601	-

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

11. Octroi, dans des circonstances exceptionnelles, de permis de séjour et de travail temporaires aux femmes étrangères victimes de violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2020)

Source : Service de l'immigration (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

Du 1^{er} janvier 2005 à décembre 2010, un total de 2 519 femmes étrangères victimes de violences domestiques et basée sur le genre ont obtenu un permis de séjour et de travail temporaire. Du 1^{er} janvier 2011 à décembre 2020, 10 052 permis de séjour et de travail temporaires ont été accordés pour des circonstances exceptionnelles dues à la violence basée sur le genre (aux femmes et à leurs enfants). Parmi celles-ci, 2 593 correspondent à l'année 2020.

Tableau 11.1. Permis de séjour et de travail temporaires accordés pour des circonstances exceptionnelles, pour cause de violences basées sur le genre ou domestiques, par type de violence.¹
Période 2005-2020

ANNÉE	Violence basée sur le genre	Variation interannuelle (%)	Violence basée sur le genre et domestique	Variation interannuelle (%)
2020²	2.593	122,2	-	-
2019	1.167	41,8	-	-
2018	823	21,9	-	-
2017	675	-25,8	-	-
2016	910	-25,0	-	-
2015	1.214	-8,6	-	-
2014	1.328	-1,3	-	-
2013	1.346	-27,8	-	-
2012	1.865	157,6	-	-
2011	724	-	-	-
2010	-	-	1.038	67,1
2009	-	-	621	44,8
2008	-	-	429	46,9
2007	-	-	292	113,1
2006	-	-	137	6750,0
2005	-	-	2	-
TOTAL 2005-2020	10.052	-	2.519	-

1. Celles accordées aux femmes victimes de violences conjugales et domestiques (et à leurs enfants mineurs ou handicapés depuis 2011) sont listées, par type de violence et année de résolution de la demande.
2. L'arrêté SND/421/2020 du 18 mai entraîne une augmentation significative des valeurs pour 2020.

Source : Élaboration propre sur la base des données fournies par le service de l'immigration (ministère de l'Emploi, de l'Immigration et de la Sécurité sociale).

12. Détenus dans des centres pénitentiaires de l'AGE ayant commis des délits de violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2020)

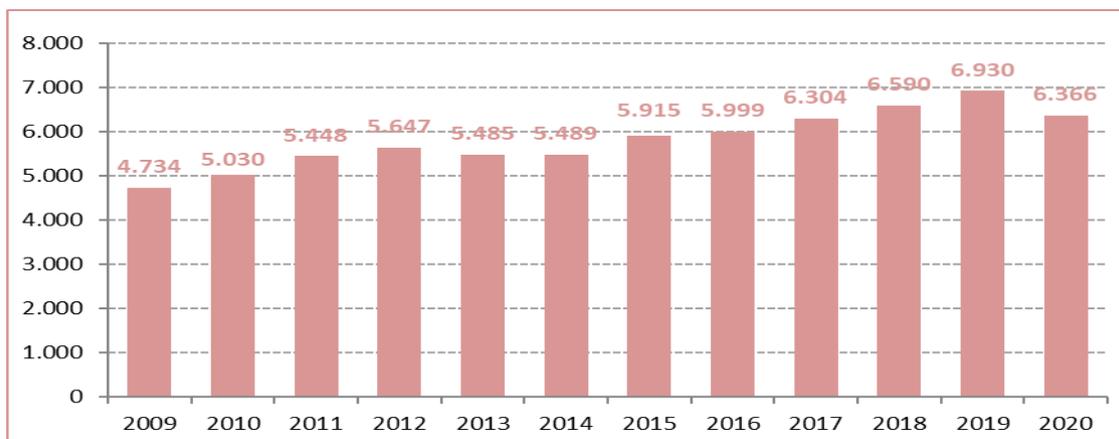
Source : Secrétariat général des institutions pénitentiaires (ministère de l'Intérieur).

Au 31 décembre 2020, le nombre total de détenus masculins purgeant une peine de prison pour des infractions de violence basée sur le genre était de 6 366¹. Et le taux de détenus ayant commis de telles infractions était de 335,0 par million d'hommes âgés de 18 ans et plus.

1. Les nombres de prisonniers ne comprennent pas les centres pénitentiaires de Catalogne.

Graphique 12.1. Détenus condamnés pour des crimes de violence basée sur le genre qui purgent des peines dans des centres pénitentiaires de la AGE.

Données du 31 décembre 2009 à 2020.



Source : Élaboration propre à partir des données fournies par le Secrétariat général des institutions pénitentiaires (ministère de l'Intérieur).

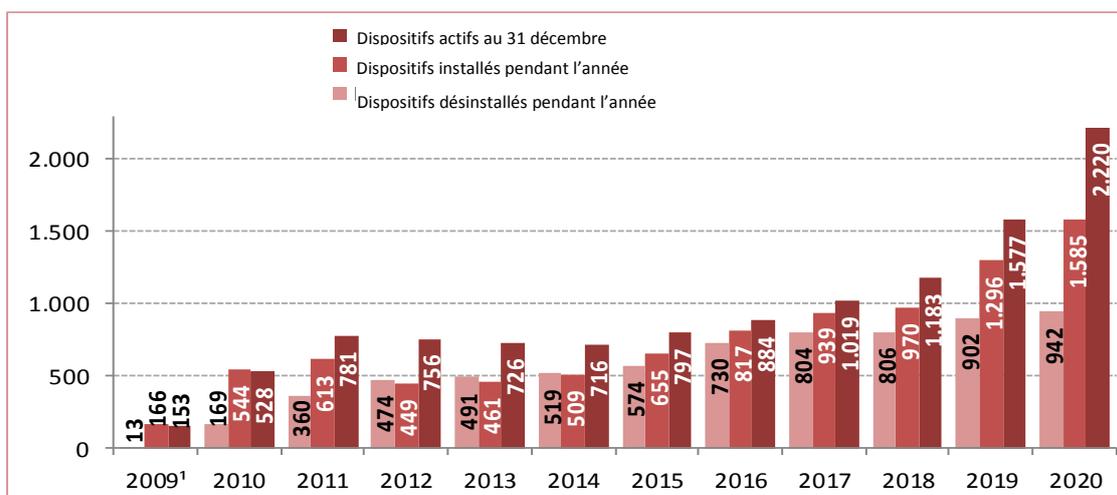
13. Système de suivi télématique des ordonnances de restriction dans le domaine de la violence basée sur le genre (du 24 juillet 2009 au 31 décembre 2020)

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre (Secrétaire d'État à l'égalité et contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité).

Depuis la mise en œuvre du système de suivi télématique des ordonnances de restriction dans le domaine de la violence basée sur le genre le 24 juillet 2009 et jusqu'au 31 décembre 2020, un total de 9004 paires de dispositifs électroniques ont été installées. Parmi ceux-ci, 6 784 avaient été désinstallés à la fin de l'année 2020, ce qui porte à 2 220 le nombre de paires de dispositifs actifs au 31 décembre 2020.

Graphique 13.1. Dispositifs actifs au 31 décembre et installations et désinstallations annuelles¹.

Période 2009-2020.



1. Les données de 2009 couvrent la période du 24 juillet au 31 décembre.

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité

14. Statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2020)

Source : Institut national des statistiques (INE).

Les statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre offrent des informations sur les victimes et les accusés ayant fait l'objet de mesures de précaution ou d'ordonnances de protection qui ont été enregistrées au cours de l'année de référence dans le registre central pour la protection des victimes de la violence domestique et de la violence basée sur le genre dont la propriété correspond au ministère de la Justice, et en outre, pour les sentences firmes dictées, les personnes acquittées et condamnées, et leurs infractions attribuées, leurs peines et mesures dictées. Elles ne comprennent pas le nombre total de plaintes déposées, mais seulement celles qui ont donné lieu à une inscription au registre à la suite des mesures conservatoires prononcées.

En 2020, 29 215 victimes de violence basée sur le genre ont été enregistrées avec une ordonnance de protection ou des mesures de précaution, soit une diminution de 8,4 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 14.1. Victimes et accusés de violences basée sur le genre ayant fait l'objet d'une ordonnance de protection ou de mesures de précaution au cours de l'année de référence.

Période 2011-2020.

ANNÉE	Victimes (femmes)	Variation interannuelle (%)	Accusés (hommes)	Variation interannuelle (%)
2020	29.215	-8,4	29.135	-8,4
2019	31.911	2,0	31.805	1,8
2018	31.286	7,9	31.250	7,8
2017	29.008	2,6	28.987	2,8
2016	28.281	2,4	28.201	2,3
2015	27.624	2,0	27.562	2,1
2014	27.087	-0,1	26.987	-0,1
2013	27.122	-6,9	27.017	-7,0
2012	29.146	-9,6	29.048	-9,6
2011	32.242	-	32.142	-
TOTAL 2011-2020	292.922	-	292.134	-

Source : Élaboration propre basée sur les données des statistiques sur la violence domestique et la violence basée sur le genre de l'Institut national des statistiques.

Par âge, plus de la moitié des victimes de violences 2020 basée sur le genre (57,2%) avaient entre 20 et 39 ans.

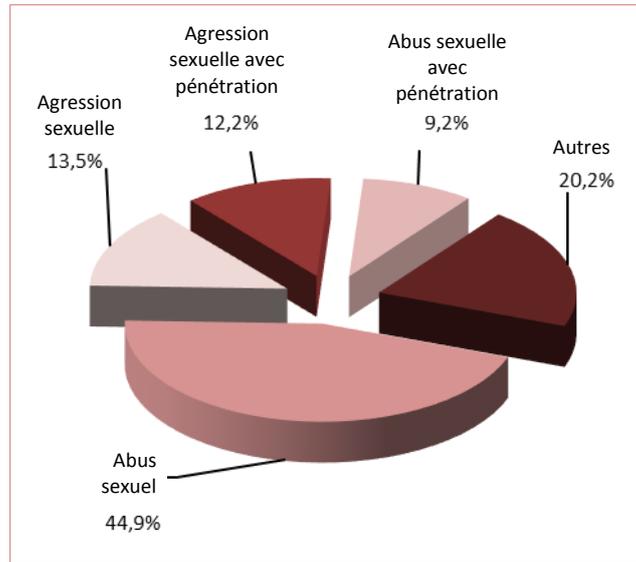
15. Violence sexuelle contre les femmes (année 2020)

Source : Secrétariat d'État à la Sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Le chapitre Violences sexuelles contre les femmes a été élaboré à partir de la publication du *Rapport sur les délits contre la liberté sexuelle et l'indemnité (Informe sobre Delitos contra la Libertad e Indemnidad Sexual) dans Espagne 2020 (España 2019)* publiée par le Secrétariat d'État de sécurité du ministère de l'Intérieur. (Rapport sur les délits contre la liberté et l'indemnisation sexuelle

En 2020, 84,7% des victimisations pour les délits contre la liberté et l'indemnité sexuelle ont été commises contre des femmes. Le crime le plus fréquent (44,9%) était l'abus sexuel.

Graphique 15.1. Répartition en pourcentage de la victimisation des femmes pour des délits contre la liberté et l'indemnité sexuelle en fonction du type de fait.
Année 2020.



Source : Élaboration propre à partir des données du Rapport sur les délits contre la liberté sexuelle et l'indemnité en Espagne 2020 du ministère de l'Intérieur.

16. Ressources régionales sur la violence fondée sur le genre (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020)

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre (Secrétaire d'État à l'égalité et contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité).

Les informations sur les ressources autonomes en matière de violence fondée sur le genre présentées ici ont été élaborées à partir des données fournies à la délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre par les communautés et villes autonomes. Les ressources et actions menées par l'administration générale de l'État, les entités locales ou les organisations et entités du secteur tertiaire ne sont pas prises en compte.

En 2020, l'Andalousie est la communauté autonome qui compte le plus de centres d'hébergement d'urgence (9), Castilla y León celle qui compte le plus de foyers d'accueil (14) et la Catalogne celle qui compte le plus de logements protégés ou de transit (33).

Tableau 16.1. Centres d'hébergement et foyers d'accueil, et logements protégés pour les victimes de violence contre les femmes.

Année 2020.

Communauté autonome	Centres d'hébergement d'urgence	Foyer d'accueil	Logements protégés ou de transit	Nombre total de centres
Andalucía	9	8	15	32
Aragón	3	3	5	11
Asturias, Principado de	5	3	20	28
Balears, Illes¹	0	0	0	0
Canarias	7	9	5	21
Cantabria²	2	2	3	5
Castilla y León	3	14	0	17
Castilla-La Mancha	6	13	3	22
Cataluña	..	6	33	39
Comunitat Valenciana	3	9	11	23
Extremadura²	2	2	12	14
Galicia	1	0	0	1
Madrid, Comunidad de	5	13	8	26
Murcia, Región de	1	12	0	13
Navarra, Comunidad Foral de	1	1	5	7
País Vasco	3	0	2	5
Rioja, La	1	1	0	2
Ceuta	1	1	1	3
Melilla	1	2	0	3
TOTAL	54	99	123	272

1. Compétences transférées aux conseils insulaires en vertu du décret 46/2018 du 21 décembre.
2. Il s'agit des mêmes centres et places, tant dans les centres d'hébergement d'urgence que dans les foyers d'accueil.

Source : La délégation gouvernementale contre la violence fondée sur le genre Le ministère de l'Égalité